



**SYMVAHEM**  
**Syndicat mixte de la Vallée de la Hem**

Département du Pas-de-Calais

| Nombre de Membres                  |                |                                           |
|------------------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| afférents au<br>Comité<br>Syndical | En<br>exercice | qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
| 12                                 | 12             | 09                                        |

\*\*\*\*\*

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du mardi 02 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 24 juin 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

**Membres en exercice : 12**

**Membres votants : 09**

**Membres présents : 09**

**Vote par procuration : 0**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Les délégués titulaires :** Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Franck DUPONT (CAPSO) représenté par Jean-Paul VASSEUR, Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques HAUTECOEUR (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Jacques-André DELACRE (CCRA).

**Absents/excusés :**

**Suppléants présents :**

**Suppléants excusés :** Laurent SOUPÉ (CCRA)

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 8 JUL. 2024

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Jean-Paul VASSEUR

**16-2024 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2121-15, le conseil syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaires de séance. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le conseil syndical décide, à l'unanimité, de désigner Jean-Paul VASSEUR, secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an  
sudsits,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Prefecture  
le 05 JUL. 2024

Le Président,



Pour Copie Conforme,  
Le Président, Thierry ROUZÉ







Département du Pas-de-Calais

# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

8 JUL. 2024

### Nombre de Membres

| afférents au<br>Comité<br>Syndical | En<br>exercice | qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
|------------------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| 12                                 | 12             | 09                                        |

\*\*\*\*\*

### Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 02 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 24 juin 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

**Membres en exercice : 12**

**Membres votants : 09**

**Membres présents : 09**

**Vote par procuration : 0**

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Les délégués titulaires :** Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Franck DUPONT (CAPSO) représenté par Jean-Paul VASSEUR, Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques HAUTECOEUR (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Jacques-André DELACRE (CCRA).

**Absents/excusés :**

**Suppléants présents :**

**Suppléants excusés :** Laurent SOUPÉ (CCRA)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Jean-Paul VASSEUR

### 17-2024 DÉCISION MODIFICATIVE n°1

Lors du vote du compte administratif, l'affectation des résultats a été mal imputé en excédent d'investissement au compte 001. Il ne faut pas déduire les restes à réaliser du résultat cumulé d'investissement. Il faut donc prendre une décision modificative comme suit :

| Article / Chapitre | Désignation                    | Section                | Proposé  |
|--------------------|--------------------------------|------------------------|----------|
| 001/020            | Solde d'investissement reporté | Investissement recette | + 22 000 |
| 2031/020           | Immobilisations corporelles    | Investissement dépense | + 22 000 |

Il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur la décision modificative ci-dessus.  
Après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix pour 0 contre), le conseil syndical valide la décision modificative ci-dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le

05 JUL. 2024  
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et années  
suscits,

Pour Copie Conforme,  
Le Président, Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

05 JUL. 2024





**SYMVAHEM**  
**Syndicat mixte de la Vallée de la Hem**

Département du Pas-de-Calais

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

08 JUL 2024

| Nombre de Membres                  |                |                                           |
|------------------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| afférents au<br>Comité<br>Syndical | En<br>exercice | qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
| 12                                 | 12             | 09                                        |

\*\*\*\*\*

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du mardi 02 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 24 juin 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

**Membres en exercice : 12**

**Membres votants : 09**

**Membres présents : 09**

**Vote par procuration : 0**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Les délégués titulaires :** Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Franck DUPONT (CAPSO) représenté par Jean-Paul VASSEUR, Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques HAUTECOEUR (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Jacques-André DELACRE (CCRA).

**Absents/excusés :**

**Suppléants présents :**

**Suppléants excusés :** Laurent SOUPÉ (CCRA)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Jean-Paul VASSEUR

**18-2024 TRAVAUX DE PLANTATIONS HYDRAULIQUE DOUCE**

Le Symvahem met en place depuis sa création des actions pour lutter contre les ruissellements, l'érosion des sols et les coulées de boues afin d'assurer la sécurité des habitants, prévenir les dégâts sur les voiries et préserver la qualité de la rivière. Il s'agit également d'un enjeu fort pour le milieu agricole de limiter les départs de sols fertiles à la rivière.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des linéaires existants sur le bassin versant de la Hem :

| Haies         |                | Fascines      |                | Total         |                |
|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| Nbre ouvrages | Linéaires (ml) | Nbre ouvrages | Linéaires (ml) | Nbre ouvrages | Linéaires (ml) |
| 99            | 12 477         | 44            | 877            | 143           | 13 354         |

Ainsi, les aménagements d'hydraulique douce (haies et fascines) gérés par le Symvahem représentent aujourd'hui un linéaire de 13 354 ml.

Avec les inondations que le territoire a connu en novembre 2023 et janvier 2024, le SYMVAHEM souhaite poursuivre la réalisation d'aménagements d'hydraulique douce.

Ce programme sera mené de manière cohérente, d'amont à l'aval, en s'appuyant sur le volontariat des exploitants agricoles qui acceptent, après concertation, la mise en place d'ouvrages sur leurs parcelles.

Il est proposé de créer un programme de plantations sous forme de marché à bons de commande et qu'il conviendra d'engager la dépense en lien avec les crédits disponibles dans les budgets à venir.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à l'unanimité (9 voix pour 0 contre) :

- De valider le principe d'élaboration d'un programme d'aménagement hydraulique douce,
- D'autoriser le Président à engager la consultation des entreprises et à signer le marché relatif aux travaux de plantations (sous la forme d'une procédure adaptée à bons de commande) et toutes les pièces s'y rattachant,
- D'autoriser le Président à formuler la demande de subvention à l'Agence de l'eau Artois-Picardie, à la Région, et signer tout document s'y rattachant,
- De signer des conventions avec les propriétaires concernés par les ouvrages.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **05 JUL. 2024**  
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et années  
susdits,

Pour Copie Conforme,  
Le Président, Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
- 8 JUL. 2024





**SYMVAHEM**  
**Syndicat mixte de la Vallée de la Hem**

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

**8 JUL. 2024**

Département du Pas-de-Calais

| Nombre de Membres                  |                |                                           |
|------------------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| afférents au<br>Comité<br>Syndical | En<br>exercice | qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
| 12                                 | 12             | 09                                        |

\*\*\*\*\*

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du mardi 02 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 24 juin 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

**Membres en exercice : 12**

**Membres votants : 09**

**Membres présents : 09**

**Vote par procuration : 0**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Les délégués titulaires :** Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Franck DUPONT (CAPSO) représenté par Jean-Paul VASSEUR, Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques HAUTECOEUR (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Jacques-André DELACRE (CCRA).

**Absents/excusés :**

**Suppléants présents :**

**Suppléants excusés :** Laurent SOUPÉ (CCRA)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Jean-Paul VASSEUR

**19-2024 ETUDE HYDRAULIQUE – CABINET LIOSE**

Le Symvahem met en place depuis sa création des actions pour lutter contre les ruissellements, l'érosion des sols et les coulées de boues afin d'assurer la sécurité des habitants, prévenir les dégâts sur les voiries et préserver la qualité de la rivière. Il s'agit également un enjeu fort pour le milieu agricole de limiter les départs de sols fertiles à la rivière.

Ainsi, les aménagements d'hydraulique douce (haies et fascines) gérés par le Symvahem représentent aujourd'hui un linéaire de 13 354 ml.

Suites aux sollicitations de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et du Département du Pas-de-Calais pour mettre en place une vision plus globale de la gestion des ruissellements sur un bassin versant, une étude hydraulique à l'amont du bassin versant a été lancée courant 2021 pour :

- Quantifier et localiser les problèmes de ruissellements et d'érosion sur ce territoire (rural et urbain)
- En concertation avec les agriculteurs et habitants, imaginer des scénarios qui répondent à un objectif de gestion des pluies quinquennales et décennales en jouant sur : le changement des pratiques agricoles, la mise en place de nouvelles plantations d'hydraulique douce, et si ce n'est pas suffisant, l'aménagement d'ouvrages collectifs plus structurants. Le périmètre de l'étude comprend les sous-bassins versants localisés sur les communes d'Alembon, Sanghen, Herbinghen et Licques.

L'étude permettra au Symvahem d'avoir une compréhension éclairée de la part de chaque levier d'actions dans la réduction des ruissellements et de l'érosion, et de pouvoir orienter ainsi ses actions sur tout le territoire.

La durée de l'étude avait été estimée à 32 mois, mais elle a pris du retard.

Elle est encore en cours et nécessite une prolongation de 24 mois afin de pouvoir la finaliser complètement.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à l'unanimité (9 voix pour 0 contre) d'autoriser le Président à :

- signer l'avenant n°2 au marché visant à prolonger la durée d'exécution du marché de 24 mois qui bénéficie de l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **05 JUIL. 2024**  
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans  
susdits,

Pour Copie Conforme,  
Le Président, Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
**08 JUIL. 2024**





Département du Pas-de-Calais

# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

08 JUL. 2024

\*\*\*\*\*

| Nombre de Membres                  |                |                                           |
|------------------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| afférents au<br>Comité<br>Syndical | En<br>exercice | qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
| 12                                 | 12             | 09                                        |

### Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 02 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet à 18h, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 24 juin 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

**Membres en exercice : 12**

**Membres votants : 09**

**Membres présents : 09**

**Vote par procuration : 0**

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Les délégués titulaires :** Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Franck DUPONT (CAPSO) représenté par Jean-Paul VASSEUR, Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques HAUTECOEUR (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Jacques-André DELACRE (CCRA).

**Absents/excusés :**

**Suppléants présents :**

**Suppléants excusés :** Laurent SOUPÉ (CCRA)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Jean-Paul VASSEUR

### 20-2024 TRAVAUX DU PLAN D'URGENCE FAISANT SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE 2023 et JANVIER 2024

A la suite des événements d'inondation du mois de novembre 2023 et janvier 2024 subies dans le Pas-de-Calais et le Nord, et comme décidé lors du conseil syndical du 12 décembre 2023, le Symvahem a débuté un programme de travaux d'urgence sur le territoire de la Vallée de la Hem.

Cependant, les demandes d'intervention en urgence continuent d'arriver depuis le commencement de ce programme en janvier car avec la baisse des niveaux d'eau de nouveaux dégâts apparaissent.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à l'unanimité (9 voix pour 0 contre) :

- De poursuivre ces travaux d'urgence avec les entreprises en incluant les nouvelles demandes,
- De signer les devis et bons de commande des entreprises,
- De déposer des demandes supplémentaires de financement auprès de l'Agence de l'eau et de l'Etat,
- De signer des conventions avec les propriétaires et exploitants concernés par les travaux d'urgence,
- Et de signer tous documents relatifs à ces travaux d'urgence.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **05 JUIL. 2024**  
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an  
susdits,

Pour Copie Conforme,  
Le Président, Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
- 8 JUIL. 2024